

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
MUTILLOD Christophe	1 ^{er} Adjoint	X			
DELECHAT Grégory	2 ^{ème} Adjoint	X			
MARTEL Mireille	3 ^{ème} Adjoint	X			
GOINE Nathalie	4 ^{ème} Adjoint	X			
BAUD Georges	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	X			
COMBEPINE Christelle	Conseillère Municipale	X			
TROMBERT Fabrice	Conseiller Municipal	X			
PERNOLLET Stéphanie	Conseillère Municipale	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale	X			
BERGOEND Simon	Conseiller Municipal		X		<i>DELECHAT Grégory</i>
COPPEL Amélie	Conseillère Municipale			X	
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal		X		

Sous la présidence de M. Henri Anthonioz – Maire.

Nombre de présents : 12

Date de convocation : le 18 Septembre 2018

Mme PERNOLLET Stéphanie a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2018

Lequel ne soulève pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ ADMINISTRATION GENERALE

2-1 REGULARISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'OPERATION AFFINISKI

M. le Maire présente les conventions proposées par la Communauté de Communes du Haut Chablais au titre des années 2016 et 2017 dans le cadre des actions en faveur du « réchauffement des lits froids » menées par la société Affiniski.

La CCHC s'est engagée à mettre les moyens nécessaires à cette opération et notamment à adhérer à Affiniski et à mettre en place un coordinateur local en charge du suivi de l'opération en contrepartie d'une participation financière des communes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer à posteriori les conventions 2016 et 2017 et de prendre en charge sur le budget communal la participation pour les deux années s'élevant à 13 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

Adopte les dispositions susdites.

Arrivée de Christophe MUTILLOD et Gaël DEGOUT

2-2 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS D'ABONNEMENT AU TELEALARME DES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées ou personnes handicapées, qui leur permet de solliciter 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, une aide adaptée à toute situation.

En cas de problème, il suffit de presser le bouton du médaillon ou du bracelet pour être mis en contact avec un écoutant spécialement formé. Celui-ci va identifier la provenance de l'appel et apporter une réponse immédiate et adaptée à la demande en envoyant l'intervenant le plus proche (famille, voisins ou si besoin pompiers ou gendarmes).

Le dispositif de téléalarme repose sur un réseau de professionnels étroitement associés pour une efficacité et une réactivité optimale. La Haute-Savoie est l'un des rares départements où il existe une telle collaboration.

Le tarif de ce service est de 20 euros mensuels avec une prise en charge possible de l'APA, de la PCH ou des mutuelles.

Dans le cadre des aides au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et vivant seules ou isolées, Le C.C.A.S. des Gets avait décidé de prendre en charge la moitié de cet abonnement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prendre en charge un maximum de 10 euros mensuels par abonné Gêtois au service de téléalarme (moins si le reste à charge après APA est inférieur à 10 euros).

Décide que ces sommes seront versées directement au service de téléalarme du département de la Haute Savoie, sur facture.

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2-3 PRISE EN CHARGE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2018 DES AIDES INDIRECTES ACCORDEES AUX HOTELS AIDES PAR LA COMMUNE :

Mr Grégory DELECHAT intéressé par cette affaire ne prend pas part à la décision.

Dans le cadre des aides indirectes accordées aux hôtels classés aidés par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget communal les sommes suivantes, correspondant aux exonérations de la redevance spéciale Ordures Ménagères et des redevances d'Eau et d'Assainissement au titre de l'année 2018, se rapportant à l'année 2017, soit :

	Ordures ménagères	Eau/Assainissement
❖ Hôtel Alpen Sports	863.58 €	6 953.40 €
❖ Hôtel Alpina	4 928.06 €	11 195.75 €
❖ Hôtel Crychar	1 125.01 €	6 449.06
❖ Grande Lanière	- €	4 809.18 €
	<u>6 916.65 €</u>	<u>29 407.39 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve l'exposé du Maire ;

Décide de prendre en charge la somme de 29 407.39 € sur le budget communal 2018, correspondant aux aides accordées aux hôtels aidés, comprenant :

- la somme de 6 953.40 € due par l'Hôtel Alpen Sports (Eau / Assainissement)
- la somme de 11 195.75 € due par l'Hôtel Alpina (Eau / Assainissement)
- la somme de 6 449.06 € due par l'Hôtel Crychar (Eau/Assainissement)
- la somme de 4 809.18 € due par l'Hôtel la Grande Lanière (Eau/Assainissement)

à prélever au budget annexe eau-assainissement 2017.

Les sommes à payer par la Communauté de Communes du Haut Chablais sont les suivantes :

- la somme de 863.58 € due par l'Hôtel Alpen Sports (ordures ménagères)
- la somme de 4 928.06 € due par l'Hôtel Alpina (ordures ménagères)
- la somme de 1 125.01 € due par l'Hôtel Crychar (ordures ménagères)

3/ RESSOURCES HUMAINES

3-1 RECRUTEMENT D'AGENTS EN RENFORT POUR LA SAISON D'HIVER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2°,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de recruter des agents temporaires au Centre Technique Municipal et à la Police Municipale, en renfort, pour la saison hivernale.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter temporairement, pour la saison d'hiver 2018-2019 des agents chargés de la conduite des petits trains, ainsi que des agents de surveillance de la voie publique.

<i>Services</i>	<i>Nombre d'agents à recruter</i>	<i>Durée des contrats (en principe)</i>
Conduite Petits Trains	2	du 17/12/2018 au 14/04/2019
Police Municipale	3	du 17/12/2018 au 14/04/2019

Décide que les niveaux de recrutement, de rémunération et de temps de travail, seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois ;

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement et de signer les contrats à durée déterminée.

4/ URBANISME – TRAVAUX

4-1 COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES 23 AOUT 2018 ET 11 SEPTEMBRE 2018 DE LA COMMISSION D'URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers à l'instruction lesquels ne soulèvent pas d'observation particulière.

Arrivée de Mme Christelle COMBEPINE à 18h50

4-2 TRAVAUX ENCOURS

Monsieur Christophe MUTILLOD - 1^{er} Adjoint en charge des travaux Pistes et Remontées Mécaniques, rend compte au Conseil Municipal de l'avancement des travaux suivants :

Aménagement de la Piste Cyclamen – Massif des Chavannes : l'abattage du bois est achevé

Embarquement au télésiège du Ranfoilly : en cours, des travaux de génie civil pour finaliser la zone d'embarquement des skieurs

Aire de départ du télésiège du Ranfoilly : un relevé altimétrique a été réalisé, démontrant la nécessité de reprendre le reprofilage de la zone jusqu'au départ du télésiège des Grains d'Or dans le cadre du parfait achèvement des travaux du marché SOCCO.

Garage à sièges du Télésiège du Ranfoilly : l'automatisation est reportée en 2019 et nécessite un appel à la concurrence.

Reprise de la piste au sommet Ranfoilly : les ancrages préconisés par le géotechnicien sont estimés à 576 000 € HT ; il a été retenu une solution intermédiaire moins onéreuse en termes de nivellement et d'élargissement de la piste.

Piste « Bleue » des Perrières : le géomètre a fourni le cubage du bois à acquérir, permettant d'adresser les offres aux propriétaires de terrains concernés par le projet.

Retenue collinaire de la Renardière : l'entreprise DEPLACE à Samoëns a été retenue pour réaliser les travaux d'étrépage du périmètre, une réunion de préparation du chantier est prévue le 25 septembre. Les travaux démarreront à réception de l'autorisation préfectorale.

5/ DECISION PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

5-1 COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain à la suite des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N°	Désignation	Prix
91/2018	Appartement 25.83 m ² + cave Route de la Turche « Le Chavaniou » - zone Ucc / Na	160 000 €
92/2018	Appartement 41.31 m ² + garage 830 route du front de Neige – Zone Ub	164 000 €
93/2018	Local commercial 88.60m ² Le Benevy – zone Ua1	330 000 €
SAFER	Terrain 240 m ² - zone Nr – lieu-dit Darbay	12 500 €

5-2 MARCHES EN PROCEDURES ADAPTEE PRESENTES A LA SIGNATURE DE M. LE MAIRE

Opération	Entreprise	Montant
Retenue de la Renardière Lot n°1 – Travaux préparatoires	Cédric Deplace – 74340 Samoëns	139 200 € TTC
Maîtrise d'œuvre Réseaux Enneigement	Bureau Abest – 73400 UGINE	77 796 € TTC

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 PISTE BLEUE DES PERRIERES

Le Conseil Municipal propose de laisser les arbres (hêtres et planes) à disposition des propriétaires concernés. Toutefois, des renseignements seront pris pour connaître le prix sur pied des feuillus.

6-2 FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT 2018

M. le Maire informe le Conseil Municipal des subventions octroyées par le Conseil Départemental, soit 50 000 € sur 100 000 € de travaux, en faveur du réaménagement de l'Office du Tourisme et 8 000 € sur 16 000 € HT pour l'installation d'une station de vélos à assistance électrique.

Le Conseil Municipal remercie nos conseillers départementaux pour leur soutien.

6-3 OPERATION ACTION LOGEMENT DDT

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude sur le logement des saisonniers en Haute-Savoie et des données quantitatives sur l'emploi saisonnier aux Gets, l'effectif des salariés saisonniers sur la station au 31/03/2016 s'élève à 1 110 personnes. Les résultats seront présentés lors d'une réunion en Préfecture le 19/10/2018. Ce document sera communiqué aux Conseillers Municipaux.

6-4 COUPE DU MONDE MTB ET CHAMPIONNAT DU MONDE DE VTT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, accepte de délibérer sur l'affaire suivante :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est portée candidate à l'organisation d'une coupe du monde 2019 et 2020 de VTT descente et cross-country et de la finale Coupe du Monde 2021 DHI et XCO. La Commune est également candidate à l'organisation des Championnats du Monde en 2022.

Le contrat avec l'UCI pour l'organisation des championnats du monde en 2022 a été conclu avec la Commune, prévoyant une participation financière de 410 000 CHF hors TVA.

Les budgets sont de l'ordre de 250 000 € par coupe du monde et 1 200 000 € pour les championnats du monde de 2022. Des recettes propres sont attendues notamment subventions de la Région & Département, Sponsors, et droits d'entrée.

Les contrats ont été signés mais doivent être validés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'organisation des championnats du monde en 2022 et engage la commune sur l'organisation des Coupes du Monde Descente et Cross-Country 2019-2020-2021

7/ QUESTIONS ORALES

7-1 SKIEUR DE LA BOULE DE GOMME

M. Fabrice TROMBERT rappelle qu'il était prévu de surélever le skieur de la Boule de Gomme ; ceci sera réalisé avant l'hiver.

7-2 TOURNAGE PROCHAINE SERIE TELEVISEE « DES CHAMOIS »

En attente de confirmation du tournage devant se dérouler en mars 2019.

7-3 CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Le programme suivant a été proposé en concertation avec la Communauté de Communes :

- ❖ 10h00 cérémonie aux Gets avec présence des enfants et de la batterie fanfare
- ❖ 10h40 vin d'honneur aux Gets
- ❖ 10h40 messe au Biot
- ❖ 11h00 sonnerie des Cloches dans toutes les Eglises de France
- ❖ 12H00 cérémonie commune au Biot
- ❖ 14H00 repas aux Gets réservé aux anciens combattants de la commune

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au
Lundi 22 octobre 2018 à 18h30 - Salle de la Mairie**

Clôture de séance à 20h30.

Affichage et diffusion le.....